



gustó

Familie

neue Alltag

kehr in den Alltag
ungs- und Fahrzeugumbauten
anschaffung von Hilfsmitteln

4 unter

olma
volks
kultur

Artisandre-Lounge

albank

Rapport annuel 2025

de l'Association des bienfaiteurs de
la Fondation suisse pour paraplégiques

Schweizer
Paraplegiker
Stiftung

Jetzt Mitglied
werden

QR-Code

Scannen

oder

hier

registrieren

oder

hier

registrieren

oder

hier

registrieren

oder

hier

registrieren

oder

hier

registrieren

oder

hier

registrieren

Vision

Un pacte de solidarité indéfectible

L'Association des bienfaiteurs soutient depuis 1978 les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques dans le but de permettre aux personnes paralysées médullaires de mener une vie aussi autodéterminée que possible. Les cotisations des membres constituent la principale base financière du réseau de prestations qu'offre l'œuvre solidaire unique au monde de la Fondation suisse pour paraplégiques et de ses filiales. Ce réseau de prestations se déploie des premiers soins à l'accompagnement à vie des personnes avec une paralysie médullaire en Suisse. En cas de paralysie médullaire consécutive à un accident, avec dépendance permanente du fauteuil roulant, les membres de l'association perçoivent un montant de soutien unique de 250 000 francs.

Photo de couverture

Petits et grands se sont rendus à notre stand lors du salon OLMA en octobre 2025 pour découvrir le réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques.

Le rapport annuel 2025 du Groupe suisse pour paraplégiques (GSP) ainsi que le rapport financier, le rapport de Non-profit Governance et le rapport de durabilité permettent d'acquérir une vue d'ensemble des prestations financées par les bienfaitrices et bienfaiteurs ainsi que les donatrices et donateurs. Le rapport annuel sera publié le 27 avril 2026 sur <https://report.paraplegie.ch/2025.de>.

Sommaire

Message du président	5
Rapport de situation et de performance	7
Objectifs de croissance dépassés	7
Des stratégies numériques pour optimiser l'utilisation des fonds	7
Une forte présence en Suisse romande	9
30 000 visiteuses et visiteurs en deux jours	10
31 300 personnes à l'Espace visiteurs	10
Interlocuteur privilégié des membres	11
Contacts	11
Nonprofit Governance	12
Principes	12
Objet, structure et buts	12
Comité directeur	13
Organisation interne	14
Rémunération	14
Gestion des risques	15
Organe de révision	15
Politique d'information	15
Récapitulatif des personnes du comité directeur	16
Direction Fondation suisse pour paraplégiques	18
Rapport financier	19
Bilan	20
Comptes d'exploitation	21
Flux de trésorerie	22
Tableau de variation du capital	23
Annexe concernant les comptes annuels 2025	24
Utilisation du résultat annuel	32
Rapport de l'organe de révision	34

Mentions légales

**Rapport annuel 2025
de l'Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques (AdB)**

Éditrice

Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques
Guido A. Zäch Strasse 6
CH-6207 Nottwil
T +41 41 939 62 62
sps@paraplegie.ch

Concept, rédaction et réalisation

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil

Traduction et lectorat

Fondation suisse pour paraplégiques, Nottwil
Publication en allemand et français.
Seule la version allemande fait foi.

État au 25.03.2026

Sigles fréquemment utilisés

GSP Groupe suisse pour paraplégiques
FSP Fondation suisse pour paraplégiques
AdB Association des bienfaiteurs de la
Fondation suisse pour paraplégiques
CSP Centre suisse des paraplégiques
GZI Institut Guido A. Zäch
IC Intercompany
AG Assemblée générale



Le magazine pour les membres «Paraplégie» informe quatre fois par an au sujet du travail réalisé par la Fondation suisse pour paraplégiques et de l'utilisation des cotisations et dons.

Message du président

Chère bienfaitrice, cher bienfaiteur,

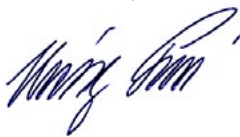
En 2025, la Fondation suisse pour paraplégiques a fêté ses 50 ans d'existence en invitant ses membres, sympathisant-es, bienfaitrices et bienfaiteurs, mécènes et bien d'autres à nous rendre visite lors de deux journées portes ouvertes sur le campus de Nottwil au mois de septembre. Au début de cette année anniversaire, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques a atteint le seuil des deux millions de membres. Cette communauté solidaire extraordinaire est bien le fondement de l'histoire à succès des 50 dernières années et du bon résultat annuel 2025 et nous en sommes très fiers.

En 1978, soit trois années après la création de la fondation, j'ai eu soudainement besoin d'un fauteuil roulant. C'était loin du coup de foudre. Au début, les angoisses, le sentiment de perte et d'injustice et le manque de perspectives étaient omniprésents. La rééducation sous la direction du Dr Guido A. Zäch avait déjà été excellente. Parallèlement, il y avait une envie de nouveau départ, car la Fondation suisse pour paraplégiques avait pu réduire les appréhensions de la société par rapport à la paralysie médullaire en démontrant les chances et bases pour une vie autonome.

Ainsi, cela fait 47 ans que je suis reconnaissant et humble face au travail de la fondation. C'est bien un travail utile que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du Groupe suisse pour paraplégiques réalise tous les jours. Leur engagement et leur empathie se traduisent sous forme de courage, de confiance aux patientes et patients qui ont ainsi la volonté de profiter de la rééducation intensive afin de tirer le maximum de la situation. Sans oublier la gratitude pour la prise en charge unique dont elles et ils bénéficient du réseau de prestations du GSP.

Lors des journées portes ouvertes à Nottwil, j'ai fait de merveilleuses rencontres. Avec des personnes plus âgées, des jeunes et moins jeunes. Avec des anciens collaborateurs et collaboratrices du Groupe suisse pour paraplégiques ou qui y travaillent toujours et qui marquent la collaboration passionnée qu'on appelle «esprit de Nottwil». Et avec de nombreuses visiteuses et visiteurs qui soutiennent les personnes paralysées médullaires. Grâce à leur solidarité, les personnes touchées reprennent goût à la vie malgré la paralysie médullaire, et je les en remercie du fond du cœur.

Bien à vous,



Heinz Frei

Président de l'Association des bienfaiteurs
de la Fondation suisse pour paraplégiques





Rapport de situation et de performance

L'exercice 2025 était marqué d'instabilité : les crises et les guerres, les changements au pouvoir et les décalages géopolitiques ont modifié l'environnement économique de la Suisse. L'insécurité et les soucis financiers ont entaché la confiance des consommateurs et influencé les recettes de nombreuses œuvres caritatives. Mais malgré ces facteurs, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est parvenue à un bon résultat annuel.

Objectifs de croissance dépassés

Fin 2025, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) comptait deux millions de membres répartis sur 1,3 million de foyers. Cela correspond à une hausse de plus de 1 % par rapport à fin 2024. En versant leur cotisation ou en faisant un don, ils ont contribué à préserver le réseau de prestations de la FSP, lui permettant de répondre de manière ciblée aux défis actuels.

Le nombre d'affiliations de personnes individuelles, couples et familles avec enfants a augmenté par rapport à l'année précédente. Les 12 000 personnes qui ont opté pour une affiliation permanente ont fourni une contribution importante aux recettes de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP). L'AdB comptait ainsi près de 154 500 membres permanents au 31 décembre 2025.

Des stratégies numériques pour optimiser l'utilisation des fonds

Les canaux numériques ont joué un plus grand rôle dans l'acquisition de nouveaux membres par rapport à 2024. En même temps, les mesures de marketing, comme les envois postaux ou distributions tous ménages ont stagné à un niveau élevé. Début 2025, la FSP a lancé sa nouvelle campagne publicitaire « Jamais seul-e » à la télévision, sur affiches et en ligne. Son message principal : ensemble, nous nous assurons que les personnes paralysées médullaires ne doivent pas tout gérer elles-mêmes. Le réseau de prestations du Groupe suisse pour paraplégiques (GSP) les habilite à participer à la vie en société et à y être actif. Cette publicité est importante afin de pouvoir maintenir le nombre de membres et donc les prestations du réseau. Pour optimiser davantage les mesures, la Fondation suisse pour paraplégiques a misé sur un niveau de qualité élevé des données et un suivi complet des données de membres.

Page de gauche :
il faut bien viser.
Le basket-ball en fauteuil roulant
au stand de la Fondation suisse
pour paraplégiques lors du salon
OLMA 2025 à Saint-Gall.



Une forte présence en Suisse romande

La campagne publicitaire en Suisse romande (« Cela peut arriver à toutes et tous ») a été complétée par le cas d'une paralysie médullaire suite à un accident de baignade. Les nouveaux témoignages ont été intégrés dès le printemps 2025 dans les éléments existants à la télévision, dans l'espace public et sur les canaux numériques.

En avril 2025, la Fondation suisse pour paraplégiques et l'Association suisse des paraplégiques étaient présentes à la manifestation SlowUp à Morat en assurant l'accessibilité pour toutes et tous. Puis, en juin 2025, la fondation s'est engagée pour une meilleure accessibilité à l'occasion de la Fête fédérale de gymnastique à Lausanne. Son stand d'informations installé sur la Place de la Navigation a permis de nombreux échanges avec le public pendant les dix jours qu'a duré cette plus grande manifestation de sport populaire de Suisse. Et ces mesures ont porté leurs fruits : les affiliations en Suisse romande ont progressé de 2,7 % par rapport à l'année précédente.



Dons liés à l'objet

Promotion sport et activité physique

CHF 4,54 mio

Aide directe

CHF 2,16 mio



Nouvelles affiliations
permanentes

11 583

Affiliations permanentes

154 485

Page de gauche :
la Fondation suisse pour paraplégiques
a été présente à la plus grande manifestation
de sport populaire, la Fête fédérale de
gymnastique, organisée à Lausanne pour
l'édition 2025.



E-mails et demandes web

107 460

Appels

53 625

Versements traités
manuellement

75 149



Recettes d'affiliations
et de dons

CHF 80,0 mio

30 000 visiteuses et visiteurs en deux jours

Au niveau de la communication, l'année 2025 était placée sous le signe des 50 ans de la Fondation suisse pour paraplégiques. C'est sous la devise « Ensemble, nous faisons la différence » que nous avons montré au grand public l'importance de l'affiliation et l'engagement du Groupe suisse pour paraplégiques en faveur des personnes blessées médullaires. Le moment fort des activités était bien entendu les deux journées portes ouvertes les 6 et 7 septembre. Quelque 30 000 personnes se sont rendues sur le campus de Nottwil pour visiter nos 63 stands spécialisés traitant plus de 240 thèmes. 1300 bénévoles ont donné des aperçus du réseau de prestations du groupe.

La télévision alémanique SRF a fait une émission en direct à Nottwil et de nombreux reportages à la télé, à la radio, dans la presse écrite et dans les médias en ligne ont attiré l'attention du public sur la paralysie médullaire et la Fondation suisse pour paraplégiques, atteignant plus de deux millions de personnes dans l'ensemble. Les propres canaux de la Fondation suisse pour paraplégiques ont également relayé l'information à une autre partie de la population. Le magazine « Paraplégie » est distribué dans 1,3 million de foyers, la newsletter est envoyée à 300 000 personnes abonnées et les réseaux sociaux atteignent quelque 100 000 followers.

31 300 personnes à l'Espace visiteurs

Le ParaForum, l'Espace visiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques situé sur le campus de Nottwil, a accueilli 31 300 personnes au total en 2025. Cela correspond à une hausse de 25 % par rapport à l'année précédente. 12 450 personnes ont fait une visite guidée du Centre suisse des paraplégiques tout en obtenant des aperçus du quotidien en clinique par les personnes accompagnantes, souvent elles aussi en fauteuil roulant.

18 200 personnes ont visité l'exposition interactive gratuite qui se présente sous la forme d'une colocation fictive de quatre para et tétraplégiques. 5900 élèves ont fait une excursion scolaire au ParaForum. Et 109 jeunes ont mené des interviews avec une personne touchée dans le cadre d'un mémoire de fin de scolarité.

Interlocuteur privilégié des membres

Le Service Center est la carte de visite et le point de contact primaire pour les membres de l'Association des bienfaiteurs ainsi que les donatrices et donateurs. 15 collaborateurs et collaboratrices se sont occupées en 2025 de toutes sortes de demandes : 288 874 commandes ont été traitées manuellement, dont 107 460 demandes par écrit et 53 625 appels téléphoniques. De plus en plus de personnes recourent aux services en ligne : 16 284 affiliations ont été conclues en ligne et 36 830 changements d'adresse (ont été) effectués sur le site web.

Outre les demandes et activités de conseil liées à l'offre de la fondation, le Service Center a traité manuellement 75 149 paiements de cotisations et de dons et réalisé près de 23 000 contrôles d'assurance de la qualité des données en vue de l'amélioration continue des prestations de service pour nos membres.

Nottwil, le 25 mars 2026



Dr iur. Joseph Hofstetter
Directeur Fondation suisse pour paraplégiques



Stephan Michel
Responsable Marketing et communication
Fondation suisse pour paraplégiques



Thomas Vogel
Chef des finances Fondation suisse
pour paraplégiques

Contacts

Heinz Frei
Président Association des bienfaiteurs
de la Fondation suisse pour paraplégiques
heinz.frei@paraplegie.ch

Dr iur. Joseph Hofstetter
Directeur Fondation suisse pour paraplégiques
T +41 41 939 63 18
joseph.hofstetter@paraplegie.ch

Suivez-nous :



facebook.com/paraplegie



instagram.com/paraplegie



youtube.com/ParaplegikerStiftung

Nonprofit Governance

En raison de son appartenance au Groupe suisse pour paraplégiques, l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB) applique les mêmes principes en matière de Nonprofit Governance.

Principes

- Les organes directeurs garantissent une séparation stricte des compétences en matière de surveillance, de direction et d'exécution, dans le respect de la loi et des statuts. Ils assurent l'équilibre entre la gestion, la direction et le contrôle (checks and balances).
- Les organes directeurs dirigent l'organisation de manière responsable, efficace et durable. Ils tiennent notamment compte des valeurs fondamentales de l'organisation.
- Les organes directeurs définissent la politique d'information. Ils assurent une information transparente et en temps voulu, tant en interne qu'en externe, sur la structure et les activités de l'organisation, ainsi que sur l'utilisation de ses fonds.
- Les organes directeurs défendent les intérêts et les droits des membres de l'association. Ils garantissent l'efficacité de la coopération entre les collaboratrices et collaborateurs honoraires, bénévoles et salariés.
- Les organes directeurs défendent les intérêts des donatrices et donateurs. Ils ont notamment la responsabilité de collecter les fonds équitablement et de veiller à une utilisation conforme au but poursuivi.

Objet, structure et buts

Objet de l'organisation

L'association a pour but de soutenir les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des personnes paralysées médullaires, notamment en fournissant une aide financière à ceux-ci ainsi qu'aux membres de l'association subissant une paralysie médullaire consécutive à un accident. L'association est apolitique et confessionnellement neutre.

Structure sociale

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 et suivants du Code civil suisse. Son siège est à Nottwil.

Objectifs, prestations fournies et utilisation des moyens mis à disposition (art. 3 des statuts de l'AdB)

La FSP a pour but la rééducation intégrale des personnes avec une paralysie médullaire. Elle prend et appuie toutes les mesures indiquées pour atteindre cet objectif, selon l'état actuel de la science et de la technique.

La FSP soutient les personnes paralysées médullaires dans des cas de rigueur par des contributions aux coûts de moyens auxiliaires, d'appareils et d'installations, ainsi qu'aux forfaits de soins non couverts et aide les personnes touchées et leurs proches en situation de détresse.

La FSP appuie l'Association suisse des paraplégiques dans la réalisation de ses objectifs.

La FSP met à disposition les moyens financiers pour

- l'extension, l'entretien et l'exploitation du Centre suisse des paraplégiques (CSP) à Nottwil,
- le développement, l'entretien et l'exploitation de son centre de recherche et de formation qu'est l'Institut Guido A. Zäch (GZI) de Nottwil,
- la constitution, le développement et l'exploitation des autres institutions propres à la Fondation exerçant diverses activités bénéficiant aux personnes blessées médullaires et à celles ayant des restrictions physiques similaires, notamment en vue de la recherche, le développement, la translation et la fourniture de moyens auxiliaires de tous types.

La FSP encourage la formation de base et le perfectionnement des personnels spécialisés et soutient la recherche scientifique appliquée à la rééducation intégrale des personnes ayant une paralysie médullaire.

La FSP renseigne sur l'état actuel de ses activités et sensibilise le grand public par le biais de son travail d'information à la cause des para et tétraplégiques. La FSP peut soutenir ou organiser des activités en faveur de personnes ayant des restrictions, affections ou maladies physiques; activités qui sont susceptibles d'améliorer directement ou indirectement la qualité de vie des personnes paralysées médullaires, notamment dans les domaines de la prise en charge médicale, la fourniture de moyens auxiliaires ainsi que la formation, la recherche et l'innovation.

Comité directeur

Organisation et composition

Le comité directeur se compose d'au moins cinq et de sept membres tout au plus. S'il compte cinq membres au total, trois d'entre eux doivent siéger au conseil de fondation de la FSP (quatre s'il compte six ou sept membres au total). Le comité directeur est dirigé par une présidente ou un président. Les employés de la FSP ne peuvent pas être parallèlement membres du comité directeur. Les liens croisés doivent être publiés.

En ce moment, quatre membres du comité directeur de l'AdB sont également membres du conseil de fondation FSP.

Activités et liens avec des groupes d'intérêts des membres du comité directeur

Les liens d'intérêts se trouvent aux pages 16 et 17 à la présentation de chaque membre du comité directeur.

Liens croisés avec les organisations proches

Le président Heinz Frei siège au conseil d'administration d'Orthotec SA. Le membre Heidi Hanselmann est présidente du conseil de fondation de la FSP et membre du conseil d'administration de Centre suisse des paraplégiques Nottwil SA. Le membre Isabelle Lamontagne-Müller est membre du conseil de fondation de la FSP, coprésidente du Comité d'innovation et membre de la commission de recherche de la FSP. Le membre Matthias Lötscher est membre du conseil de fondation de la FSP, coprésident du Comité d'innovation de la FSP et membre du conseil d'administration d'Orthotec SA. Le membre Adrian Ritz est membre du conseil de fondation de la FSP, président de la Commission de recherche de la FSP et président du conseil d'administration de Recherche suisse pour paraplégiques SA.

Élection et durée du mandat

Le règlement d'élection règle la préparation et le déroulement des élections du comité directeur. L'assemblée générale élit les membres du comité directeur et sa présidente ou son président, qui ne doit pas être membre du conseil de fondation de la FSP. Le comité directeur se constitue lui-même. Les élections ont lieu lors de l'assemblée générale ordinaire.

La durée du mandat est de deux ans. Elle commence à courir immédiatement après l'acceptation de l'élection par le membre du comité directeur élu et prend fin à l'issue de l'assemblée générale

des membres ayant lieu l'année dans laquelle la durée du mandat de deux ans arrive à échéance. Une réélection est possible.

Mutations au comité directeur

Le changement de statuts approuvé lors de l'assemblée générale le 29 avril 2024 a exigé des changements au sein du comité directeur. Les membres Barbara Moser, Roger Suter et Stephan Zimmermann ont démissionné pour l'assemblée générale 2025.

Lors de l'assemblée générale 2025 du 30 avril 2025, le président Heinz Frei et les membres sortants Pius Bernet, Heidi Hanselmann et Sebastian Tobler ont été réélus pour la durée de deux ans (jusqu'à l'assemblée générale de 2027). Isabelle Lamontagne-Müller, Matthias Lötscher et Adrian Ritz ont été élus dans le comité directeur pour la même durée.

Règlement de compétences

La séparation des pouvoirs, soit les responsabilités et compétences, du comité directeur sont déterminés par le règlement d'organisation de la société, complément des statuts.

Le comité directeur représente l'association à l'extérieur et la dirige conformément aux dispositions légales et statutaires. Il est responsable de toutes les affaires qui ne sont pas déléguées par voie contractuelle à la FSP. Le comité directeur fixe le montant des cotisations. Dans son champ d'attribution, il peut arrêter des dispositions générales régissant l'affiliation ainsi que des règlements.

Depuis sa création, la direction des affaires opérationnelles de l'AdB est déléguée à la FSP dans le cadre d'une convention. En raison de la non-séparation des contenus et des buts uniformes fixés statutairement par la FSP et l'AdB en faveur des paraplégiques médullaires, la délégation de la direction à la FSP est indispensable pour diminuer les frais des processus opérationnels et présenter une image homogène et efficace sur le marché des dons.

La direction s'occupe essentiellement du positionnement de l'AdB auprès du grand public, du moyen de générer des fonds, et de la conquête et fidélisation des membres de l'AdB. Pour le suivi des membres de l'AdB, la FSP exploite le Service Center qui traite toutes les demandes des membres — écrites, électroniques et téléphoniques. Au Service Center, toutes les adresses sont gérées au moyen d'un logiciel de gestion des membres spécial pour l'AdB.

Incompatibilité

Les membres du comité directeur de l'AdB et ceux de la direction de la FSP ne sont ni mariés entre eux ni parents proches ou par alliance ni dans une relation de partenariat durable.

Organisation interne

Instruments d'information et de contrôle

Le comité directeur est régulièrement informé des activités déployées dans le domaine de la gestion des membres et de la conquête de nouveaux membres, par un rapport intermédiaire trimestriel.

Contrat de collaboration avec la FSP

Un contrat de collaboration stipule la délégation de la direction chargée du suivi opérationnel des affaires courantes. La FSP s'est engagée à fournir à ses propres frais l'infrastructure et le personnel et à prendre des mesures pour la gestion des membres et le marketing affiliations ainsi que pour l'administration et les finances. Par conséquent, aucun collaborateur n'est employé au sein de l'AdB. En contrepartie, l'AdB verse la totalité des cotisations des membres et des dons de trop-perçus à la fondation afin que celle-ci puisse réaliser la volonté du fondateur. La FSP, quant

à elle, assure le versement de tous les montants de soutien bienfaiteurs dans les délais. Pour des raisons d'efficacité, les activités de communication, de collecte de fonds, de marketing et d'administration de la FSP et de l'AdB sont rattachées à la FSP et ne sont pas séparées depuis que la FSP et l'AdB existent

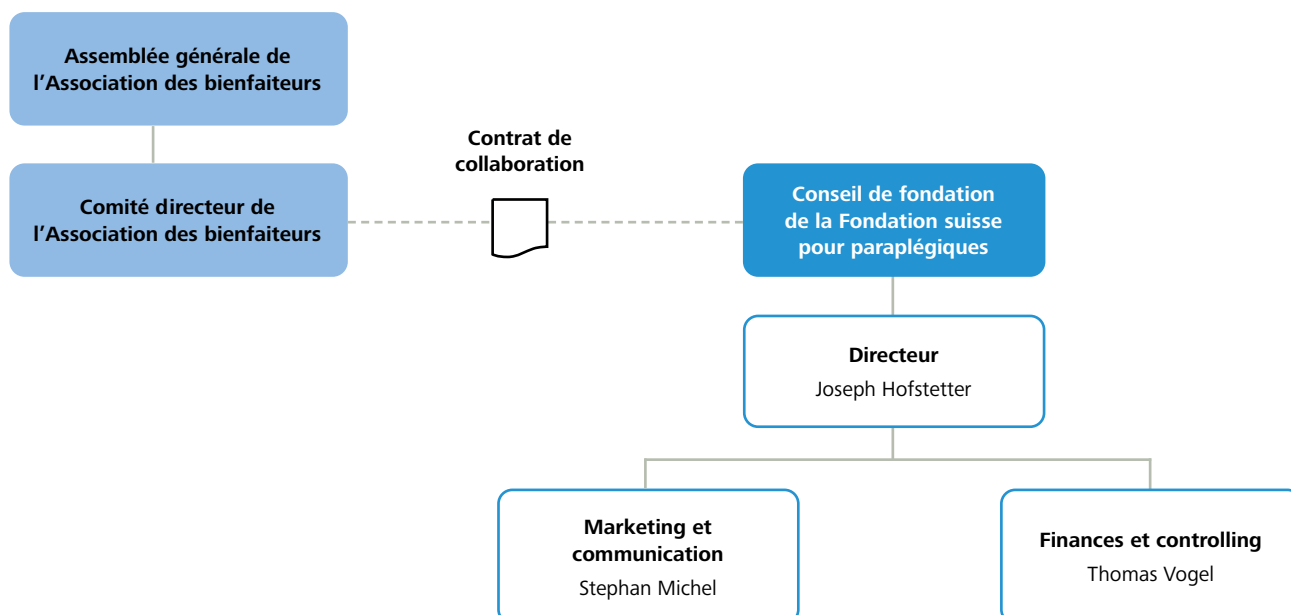
Rémunérations

Indemnisation des membres du comité directeur en exercice

Le règlement des honoraires régit les indemnisations comme suit : le président de l'AdB a droit à CHF 1000 par séance. Les autres membres du comité directeur reçoivent CHF 500 par séance, frais compris. Le président de l'AdB, Heinz Frei, et le membre Heidi Hanselmann ont toutefois explicitement renoncé à une indemnisation pour leur travail au sein du comité directeur. En 2025, CHF 9808 de jetons de présence (contre CHF 17 342 l'année précédente) ont été versés. En 2024, des paiements rétroactifs de jetons de présence pour les 2021 à 2023 ont été versés à un membre. Le comité directeur s'est réuni quatre fois en 2025 (contre six fois l'année précédente).

Indemnisation des anciens membres du comité directeur

Aucune indemnisation n'a été versée à d'anciens membres du comité directeur.



Indemnisation de la direction de la FSP

La publication de l'indemnisation de la direction de la FSP chargée de gérer les affaires courantes pour l'AdB selon le contrat de collaboration est présentée sommairement dans le rapport annuel du Groupe suisse pour paraplégiques.

Indemnisations des comités directeurs des organisations proches

Aucune indemnisation n'a été versée à des comités directeurs d'organisations proches.

Honoraires et rémunérations supplémentaires

Ni honoraires ni rémunération supplémentaire n'ont été versés par l'AdB aux membres du comité directeur.

Prêts

Aucun prêt n'est accordé à des membres du comité directeur ou à des collaboratrices et collaborateurs de la FSP travaillant pour l'AdB.

Gestion des risques

Les risques du catalogue des risques à travers tout le groupe sont évalués chaque année. La direction de la FSP a évalué ces risques et a mis à jour les mesures lors de sa séance du 27 août 2025. La protection des données des membres, la disponibilité des systèmes et le maintien de l'excellente réputation de l'AdB et de la FSP constituent le point le plus important et le plus vital en termes de gestion des risques.

Le processus d'évaluation des risques doit permettre la détection précoce et l'évaluation des risques ainsi que la prise de mesures en conséquence. Les risques systématiquement répertoriés, analysés et priorisés ainsi que les mesures et contrôles qui en résultent sont compilés dans le rapport des risques correspondant, puis présentés au comité directeur pour approbation.

Le SCI (Système de contrôle interne) est basé sur le système de gestion de qualité (QMS) du Groupe suisse pour paraplégiques qui régule et régit en particulier les processus de réception et d'utilisation des moyens. Le SCI a été actualisé dans l'AdB et vérifié ponctuellement. Dans son dernier rapport au comité directeur, la chargée Compliance du groupe a jugé la fonctionnalité du SCI suffisante et économique.

Organe de révision

Durée du mandat du responsable de la révision

L'organe de révision de l'AdB est PricewaterhouseCoopers AG à Lucerne. Gerhard Siegrist gère le mandat en tant que responsable de la révision depuis 2020. L'organe de révision est élu pour un an par l'assemblée générale. L'organe de révision externe exécute son travail dans le cadre des prescriptions légales, selon les principes en vigueur dans la profession et en suivant les recommandations des normes nationales de contrôle.

Honoraires de révision

Les honoraires de révision pour la vérification des comptes annuels 2025 se sont montés à CHF 16 972 TVA inclus (contre CHF 16 972 l'année précédente), hors frais.

Honoraires supplémentaires

Aucun honoraire supplémentaire n'a été versé à l'organe de révision.

Instruments de surveillance et de contrôle par rapport à la révision

L'organe de révision établit un rapport détaillé à l'attention du comité directeur. Ce dernier discute du rapport avec les responsables de la FSP et, s'il l'estime nécessaire, avec le responsable du mandat de l'organe de révision.

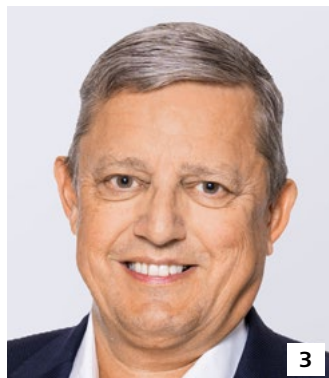
Politique d'information

Le comité directeur de l'AdB garantit que la politique d'information destinée aux membres, aux donatrices et donateurs ainsi qu'aux paraplégiques médullaires est en adéquation avec celle de la FSP, et que la plateforme d'information commune, la revue « Paraplégie », contient des informations correctes.

Le bilan annuel de l'AdB est accessible à tous les membres sur Internet ou sur commande. Les chiffres et faits les plus importants sont publiés dans la revue « Paraplégie ».

L'AdB est incluse dans le rapport annuel publié par le Groupe suisse pour paraplégiques. En outre, le rapport annuel 2025 de l'AdB est à disposition lors de l'assemblée générale 2026.

Comité directeur



Frei Heinz*

habitant à Oberbipp (BE), 1958

Président depuis 2006

Membre depuis 2002, élu jusqu'à l'AG 2027

Géomaticien ; l'un des athlètes en fauteuil roulant ayant remporté le plus de titres au monde ; lauréat du prix Sports Awards comme meilleur athlète paralympique des 70 dernières années.

Mandats : Membre du conseil d'administration d'Orthotec ; membre de la commission pour le développement stratégique du site de la FSP ; ambassadeur et conférencier de la FSP ; président du club hospitalier de Soleure ; représentant des athlètes au comité directeur de Swiss Olympic pour la branche sport paralympique.

Lamontagne-Müller Isabelle *

habitant à Thoun (BE), 1964

Vice-présidente

Membre depuis 2025, élue jusqu'à l'AG 2027

Diplôme fédéral de pharmacienne. Depuis 2008, directrice du Groupe d'Oncologie Pédiatrique Suisse SPOG.

Mandats : Membre du conseil de fondation, membre de la Commission de recherche, Commission pour le développement stratégique du site, commission de nomination et de rémunération et coprésidente Comité d'innovation de la Fondation suisse pour paraplégiques ; membre du conseil de fondation de l'International Foundation for Research in Paraplegia comme représentante de la FSP ; membre de la conférence des gérants de Cancer de l'Enfant en Suisse.

Bernet, Pius

habitant à Egozvil (LU), 1957

Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2027

Diplôme d'économiste HES ; contrôleur de gestion diplômé de la SIB ; diplôme d'expert-comptable IFRS / IAS, diplôme de manager VMI d'association / NPO, MBA en Nonprofit Management, Université de Fribourg. Depuis 2024, gérant de l'entreprise Bernet Forbes AG, Egozvil. De 20218 à 2023, gérant de la SSBL Stiftung für selbstbestimmtes und begleitetes Leben, Emmen. De 2009 à juin 2018, directeur financier de la Fondation suisse pour paraplégiques.

Mandats : Président du conseil d'administration de Zentrum Eymatt AG, Nottwil, d'Alters- und Gesundheitszentrum Adligenswil AG, Adligenswil, de Murhof AG, St. Urban, de Bernet Forbes AG, Egolzwil et d'emotion immo AG, Zürich; membre du comité directeur de Cerebral Zentralschweiz.

Hanselmann Heidi

habitant à Walenstadt (SG), 1961

Membre depuis 2021, élue jusqu'à l'AG 2027

Logopédiste dipl. de la Haute école intercantonale pour la pédagogie curative. De 2004 à 2020, conseillère d'État et cheffe du département de la santé publique du canton de Saint-Gall, de 2019 à fin mai 2020, présidente de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS).

Mandats : Présidente du conseil de fondation FSP; présidente de la commission de nomination et de rémunération, de la commission demandes de soutien et de la commission pour le développement stratégique du site; membre du comité d'audit du conseil de fondation FSP; membre du conseil d'administration CSP; membre du conseil de fondation de la Garde aérienne suisse de sauvetage Rega; membre du conseil des hautes écoles de la haute école suisse de logopédie Rorschach hlo. Présidente de la Commission fédérale du Parc national (CFPN).

Lötscher Matthias, avocat MLaw, LL.M.*

habitant à Zürich (ZH), 1986

Membre depuis 2025, élu jusqu'à l'AG 2027

Master of Laws (LL.M.) en Business Law (2019), University of Texas at Austin (USA). De 2007 à 2013, études de droit à l'Université de Berne, Master of Law. 2015, admission au barreau des avocats (canton de Lucerne). Depuis 2015, avocat au cabinet Walder Wyss AG, Zurich. Mandats : Membre du conseil de fondation, membre de la Commission d'audit du conseil de fondation, membre de la Commission pour le développement stratégique du site et coprésident du Comité d'innovation de la

Fondation suisse pour paraplégiques : membre du conseil d'administration d'Orthotec; membre du comité directeur Verein Hindernis-freies Bauen Luzern.

Ritz Adrian, prof D^r rer. oec.

habitant à Hünibach (BE), 1970

Membre depuis 2025, élu jusqu'à l'AG 2027

Doctorat et habilitation en économie d'entreprise; directeur gérant de KPM, délégué de la direction universitaire pour la formation continue, professeur d'économie d'entreprise à l'Université de Berne.

Mandats : Membre du conseil de fondation, président de la Commission de recherche, membre de la Commission de nomination et de rémunération et membre de la Commission de nomination de la Fondation suisse pour paraplégiques; président du conseil d'administration de Recherche suisse pour paraplégiques; président de la fondation de recherche Norbert Thom SNT; membre du conseil consultatif du Center for Philanthropy Studies CEPS de l'Université de Bâle; membre du Grosser Kirchenrat de la ville de Thoune.

Tobler Sebastian, prof.*

habitant à Farvagny (FR), 1970

Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2027

Ingénieur HTL en technique automobile, études postgrades en design automobile. Depuis 2021, responsable du laboratoire SCI-Mobility de la Haute école spécialisée bernoise, département Technique et informatique, Bienne. De 2016 à 2024, CEO et cofondateur de GBY SA (Go By Yourself). Depuis 2011, maître de conférence en technique automobile construction automobile à la haute école spécialisée bernoise TI, Bienne. Mandats : Membre de la commission de nomination de la fondation suisse pour paraplégiques; membre du conseil d'administration de la Raiffeisenbank Fribourg-Ouest.

Membres sortis

Suter Roger*

habitant à Sursee (LU), 1967

Vice-président

Membre depuis 2018, élu jusqu'à l'AG 2025

Diplôme en sciences politiques et administratives à l'Université de Hagen en Allemagne ainsi que MBA à la haute école de Lucerne; gérant de Celsus GmbH, Lucerne.

Mandats : Président du conseil d'administration d'Orthotec; membre du comité directeur de Hindernisfrei Bauen Luzern.

Moser Blanc Barbara

habitant à Rheinfelden (AG), 1954

Membre depuis 2009, élue jusqu'à l'AG 2025

Études d'économie d'entreprise, diplôme fédéral de direction marketing; diplôme de « coaching systématique »; études post-grades en développement d'entreprise/Change Management et psychologie; plusieurs années d'expérience comme responsable de marketing et membre de la direction; conseil-lère d'entreprise indépendante; maîtresse de conférences en marketing; freelance comme assesseur et coach pour cadres supérieurs.

Zimmermann Stephan, D^r iur.

habitant à Zürich (ZH), 1946

Membre depuis 2009, élu jusqu'à l'AG 2025

Études de droit (Université de Zurich) avec doctorat et admission au barreau des avocats (canton de Zurich).

Mandats : Membre du conseil d'administration d'Orenda Holding AG; membre du conseil d'administration de Schilling Treuhand AG; membre du conseil d'administration d'Orenda Services AG; membre du conseil de fondation de la Orenda Stiftung et de la Hediger Stiftung.

* = personne en fauteuil roulant

Direction de la Fondation suisse pour paraplégiques



Hofstetter Joseph, D' iur.
habitant à Nottwil (LU), 1960

Directeur depuis 2012

Avocat; directeur de la FSP depuis août 2012.
Mandats: membre du conseil d'administration d'AWONO AG; membre du conseil de fondation du fonds de bienfaisance du GSP; Membre du conseil d'administration de ParaHelp jusqu'en 05.2025; membre du conseil de fondation de la Stiftung Clara und Walter Burkhardt-Gloor; président de Kapellenstiftung Nottwil, membre du conseil d'administration de medkey AG.



Michel Stephan
habitant à Rothenburg (LU), 1966

Responsable Marketing et communication depuis 2018

Executive Master of Science in Communications Management/MScom et licence en Business Administration (économie d'entreprise et spécialisation en marketing); de 2012 à 2018, responsable marketing et communication d'entreprise à la banque Valiant à Berne.



Senn Roman
habitant à Lupsingen (BL), 1985

Responsable Développement

de l'entreprise et innovation depuis 2024

Master of Science in Business Administration.
De 2023 à 2024, développement d'entreprise chez Basler Verkehrs-Betriebe (BVB), Bâle; de 2019 à 2023, développement de l'organisation, stratégie, direction de projets et de programmes chez Poste CH SA, Berne; de 2016 à 2019, co-fondateur, membre de la direction et du conseil d'administration de TINENO AG, Münchenstein; de 2014 à 2017, développement commercial et organisationnel, responsable de la gestion stratégique des installations CFF SA Berne.
Mandat: Membre du conseil d'administration de Reliyo AG (jusqu'au 25.02.2026).

Vogel Thomas
habitant à Neuenkirch (LU), 1981

Chef des finances FSP depuis 2024

Expert-comptable diplômé et économiste d'entreprise diplômé HÉS. De 2017 à 2024, responsable des finances chez 4B, Hochdorf; de 2006 à 2017 expert-comptable chez Pricewaterhouse Coopers AG (PwC), Lucerne.
Mandats: Membre du conseil d'administration d'AWONO AG; membre du conseil de fondation et membre de la commission de placement de la Pensionskasse der Schweizer Paraplegiker-Gruppe Nottwil; membre de la commission de controlling de la commune de Neuenkirch (LU).



Page de droite:
au total, 30 000 personnes se
sont rendues aux journées portes
ouvertes sur le campus de Nottwil
les 6 et 7 septembre.



Rapport financier de l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

Bilan

CHF	Note explicative	31.12.25	%	31.12.24	%
Actif					
Liquidités	1	5 318 611	2,8	10 460 657	5,8
Autres avoirs à court terme	2	4 429 485	2,3	5 544 063	3,1
Paielements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante à la FSP	2	55 211 547	29,1	55 464 957	30,8
Capital mobilisé		64 959 643	34,2	71 469 677	39,6
Paielements anticipés des cotisations pour les affiliations permanentes pour les années suivantes à la FSP	3	117 629 681	61,9	108 857 388	60,4
Placements liés à un objet	4	7 397 052	3,9	0	0,0
Immobilisations		125 026 732	65,8	108 857 388	60,4
Actif		189 986 376	100,0	180 327 065	100,0
Passif					
Dettes sur livraisons et prestations de services	5	6 911 310	3,6	6 125 515	3,4
Paielements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante et autres dettes à court terme	6	55 211 547	29,1	55 464 957	30,8
Passifs transitoires	7	9 190	0,0	22 000	0,0
Capital étranger à court terme		62 132 047	32,7	61 612 472	34,2
Paielements anticipés des cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes	8	117 629 681	61,9	108 857 388	60,4
Capital étranger à long terme		117 629 681	61,9	108 857 388	60,4
Capital étranger		179 761 728	94,6	170 469 861	94,5
Capital lié « Montant de soutien bienfaiteur »		7 000 000	3,7	7 000 000	3,9
Capital d'association		2 857 205	1,5	2 857 205	1,6
Résultat annuel		367 443	0,2	0	0,0
Capital propre		10 224 648	5,4	9 857 205	5,5
Passif		189 986 376	100,0	180 327 065	100,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Compte d'exploitation

CHF	Note explicative	2025	%	2024	%
Produits					
Cotisations des membres	9	73 111 933	82,3	72 039 995	84,4
Dons liés à l'objet	10	6 702 302	7,5	5 772 543	6,8
IC Cotisations pour personnel GSP	11	150 840	0,2	141 750	0,2
Total Cotisations et dons		79 965 075	90,1	77 954 287	91,3
IC Contribution d'exploitation de la FSP	12	8 825 000	9,9	7 417 000	8,7
Revenus d'exploitation internes		8 825 000	9,9	7 417 000	8,7
Revenus d'exploitation		88 790 075	100,0	85 371 287	100,0
Charges d'exploitation					
Cotisations des membres et dons transférés à la FSP	9, 10, 11	- 79 965 075	- 90,1	- 77 954 287	- 91,4
Montants de soutien bienfaiteur	13	- 8 825 000	- 9,9	- 7 417 000	- 8,7
Frais de personnel	14	- 10 244	- 0,0	- 17 758	- 0,0
Frais de gestion	15	- 20 734	- 0,0	- 26 239	- 0,0
Charges d'exploitation		- 88 821 053	- 100,0	- 85 415 284	- 100,1
Résultat d'exploitation avant résultat financier		- 30 978	- 0,0	- 43 996	- 0,1
Charges financières et produits financiers	16	398 421	0,4	35 000	0,0
Résultat annuel		367 443	0,4	- 8 996	- 0,0

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Flux de trésorerie

CHF	Note explicative	2025	2024
(Méthode indirecte avec fonds liquidités)			
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation			
Résultat annuel avant affectation/retrait de capital d'organisation		367 443	– 8 996
Perte/profit des actifs immobilisés liés à l'objet	4, 16	– 397 052	0
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations annuelles pour l'année suivante	2, 9	253 410	– 381 916
Variation Paiements anticipés à la FSP des cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes	8, 9	– 8 772 292	– 8 501 119
Variation Dettes de livraisons et prestations	5	785 795	975 515
Variation autres dettes à court terme et régulations des comptes passives	7	– 12 810	3 500
Variation Paiements anticipés cotisations annuelles pour l'année suivante	6	– 253 410	381 916
Variation Paiements anticipés cotisations des affiliations permanentes pour les années suivantes	8	8 772 292	8 501 119
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation (cash-flow opérationnel)		743 376	970 019
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement			
Investissements/désinvestissements dans des placements liés à l'objet	4	– 7 000 000	0
Flux de trésorerie découlant des activités d'investissement		– 7 000 000	0
Free cash-flow		– 6 256 624	970 019
Flux de trésorerie découlant des activités de financement			
Hausse/baisse financement interne du groupe	2, 6	1 114 578	3 130 299
Flux de trésorerie découlant des activités de financement		1 114 578	3 130 299
Variation liquidités		– 5 142 045	4 100 318
État des liquidités au 01.01.	1	10 460 657	6 360 339
État des liquidités au 31.12.	1	5 318 611	10 460 657
Variation liquidités		– 5 142 045	4 100 318

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Tableau de variation du capital

Exercice considéré

CHF	Situation initiale au 01.01.25	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.25
Capital d'association	2 857 205	0	0	2 857 205
Capital lié « Montant de soutien bienfaiteur »	7 000 000		0	7 000 000
Résultat annuel	0	367 443	0	367 443
Total	9 857 205	367 443	0	10 224 648

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Exercice précédent

CHF	Situation initiale au 01.01.24	Affectation	Utilisation	Situation finale 31.12.24
Capital d'association	2 866 201	0	– 8 996	2 857 205
Capital lié « Montant de soutien bienfaiteur »	7 000 000	7 417 000	– 7 417 000	7 000 000
Résultat annuel	0	– 8 996	8 996	0
Total	9 866 201	7 408 004	– 7 417 000	9 857 205

Les chiffres ont été saisis au centime près, sans être affichés. Cela peut déboucher sur des différences d'arrondi.

Le capital lié sert à la mise à disposition de fonds affectés aux montants de soutien bienfaiteurs (CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire due à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant) si ceux-ci ne peuvent pas être couverts par les recettes courantes. L'utilisation des fonds est fixée dans le règlement, au chapitre « Utilisation des fonds Montant de soutien bienfaiteur / projets spécifiques ». L'affectation et l'utilisation du capital lié ont été adaptées à la mise en œuvre pratique réelle du règlement au cours de l'exercice considéré. Cette modification n'a pas eu d'impact sur le résultat.

Contrairement aux exercices précédents, le résultat annuel de l'exercice considéré n'est plus attribué directement au capital d'association. La proposition d'utilisation du profit du comité directeur ne sera réalisée et comptabilisée qu'après l'approbation des membres lors de l'assemblée générale.

Annexe aux comptes annuels 2025

Bases

Informations générales

Sous le nom d'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques (AdB), il existe une association au sens des art. 60 ss CC. Son siège est à Nottwil. Elle a été fondée en 1978 et poursuit l'objectif d'encourager les efforts de la Fondation suisse pour paraplégiques (FSP) en faveur des paralysés médullaires ainsi que de soutenir financièrement les membres de l'association ayant une paralysie médullaire consécutive à un accident.

Bases de la comptabilité

La comptabilité de l'AdB est effectuée conformément au Code suisse des obligations et aux normes comptables (Swiss GAAP RPC, notamment Swiss GAAP RPC 21). Elle donne une image correspondant à la situation réelle en termes du patrimoine, des finances et des résultats (True and Fair View). Le bilan de clôture se fait le 31 décembre.

Principes de présentation des comptes et d'évaluation

Monnaie

Les comptes annuels sont établis en francs suisses (CHF, monnaie fonctionnelle) conformément à la pratique du groupe.

Cotisations des membres

Les produits sont délimités par prestation et par période. Les membres reçoivent une attestation de membre indiquant explicitement la durée de l'affiliation (du 1^{er} janvier au 31 décembre) ou l'affiliation à vie. Pour cette raison, les cotisations encaissées ainsi que celles transférées à la FSP sont comptabilisées dans le bilan par période et imputées dans les produits et les charges du compte de résultat seulement après la réalisation des conditions prévues par le contrat.

Les factures pour les cotisations de l'année suivante ont été envoyées au début du quatrième trimestre de l'exercice considéré et les paiements pour l'année suivante déjà encaissés ont été comptabilisés au passif du bilan comme « Paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante » et « Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes ». Les cotisations reçues sont entièrement transférées chaque mois à la FSP pour une utilisation future. Celles-ci sont donc aussi indiquées au bilan de l'AdB en tant que paiements anticipés pour de futures prestations affectées et réparées en fonction de leurs échéances.

De son côté, la FSP comptabilise les paiements anticipés reçus en tant qu'engagements liés à un objet dans le fonds « Paiements anticipés des bienfaiteurs ». Les liquidités correspondantes sont thésaurisées côté FSP sous les placements liés à un objet, conformément au Règlement des placements. La FSP a ainsi déjà partiellement financé ses futurs déficits d'exploitation.

Contribution d'exploitation interentreprises (IC) de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère entièrement les fonds reçus, la FSP doit rembourser le montant total nécessaire pour le versement aux membres ayant été victimes d'un accident.

Dons libres et dons affectés à un objet

Les dons reçus sont entièrement transférés à la FSP et comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement.

Les dons libres au sein de l'AdB résultent d'arrondis souhaités lors du paiement de la cotisation de membre. Depuis 2017, ces arrondis sont aussi effectués au profit de l'appel de dons affecté des lettres des membres.

Les dons affectés sont générés par des appels de dons pour des projets spécifiques. Un appel aux dons en faveur de l'aide directe de la Fondation suisse pour paraplégiques a été réalisé avec l'envoi des lettres des membres à l'automne 2024. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP, qui attestera de leur utilisation conforme au comité directeur de l'AdB.

Montant de soutien versé aux membres ayant eu un accident

Les montants de soutien pour les membres ayant eu un accident et qui ont été diagnostiqués comme ayant une paralysie médullaire avec dépendance permanente d'un fauteuil roulant sont versés le plus rapidement possible sur demande. Le droit à une indemnisation est établi au moment de l'annonce de l'accident à la position « Montants de soutien ». Les montants de soutien pour les membres non versés sont indiqués sous « Dettes résultant de livraisons et prestations ».

Charges d'exploitation

En raison de la centralisation des activités du service Marketing affiliations et dons, ces coûts sont indiqués dans la FSP. Les charges d'exploitation restantes sont composées des coûts pour l'assemblée générale, le comité directeur et les comptes annuels.

Liquidités

Les liquidités comprennent les avoirs en caisse, les avoirs sur les comptes postaux et bancaires ainsi que les créances des marchés financiers avec une échéance jusqu'à trois mois à leurs valeurs nominales.

Paielements anticipés

Les paiements anticipés à la FSP dans l'actif correspondent au transfert intégral des paiements anticipés des membres qui sont comptabilisés au passif.

La durée de l'affiliation annuelle est fixée sur la base de l'année civile. Le paiement se fait en règle générale à l'avance, c.-à-d. avant le début de la nouvelle année civile. C'est pourquoi les paiements anticipés des affiliations annuelles au 31 décembre doivent être indiqués sous « Autres dettes à court terme ».

Pour les membres permanents qui paient en avance la somme unique de CHF 1000 et qui sont ensuite membres à vie, les paiements anticipés à long terme sont comptabilisés chaque année et indiqués sous « Paiements anticipés à long terme ». Le calcul de la limite du paiement anticipé est effectué pour chaque membre individuellement et en partant de l'hypothèse que l'espérance de vie statistique est de 81 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes.

Placements liés à un objet

Conformément au Swiss GAAP RPC 21, le capital lié est séparé du cash opérationnel et des placements financiers et indiqué séparément en tant qu'actifs immobilisés liés à l'objet. Ces actifs immobilisés liés à l'objet comprennent des titres à long terme. L'appréciation de ces titres se fait le jour de référence aux cours publiés, sinon aux frais d'acquisition en déduisant les corrections de valeur économiquement nécessaires.

Impôts sur le résultat

L'AdB est exonérée d'impôts conformément à la décision de l'administration fiscale de Lucerne.

Capital lié « Montant de soutien bienfaiteur »

Le capital lié Montant de soutien bienfaiteur de l'AdB poursuit les buts suivants :

- l'octroi du montant de soutien versé aux membres s'élevant actuellement au maximum à CHF 250 000 en cas de paralysie médullaire consécutive à un accident avec dépendance permanente du fauteuil roulant ;
- l'octroi d'autres montants de soutien accordés à des particuliers dans la limite du réseau de prestations de la FSP.

Transactions avec des personnes proches

Est considérée comme personne (physique ou morale) proche quiconque peut exercer directement ou indirectement une influence significative sur des décisions financières ou opérationnelles de la FSP ou de ses filiales ainsi que ses proches. Les sociétés détenues directement ou indirectement par des personnes proches sont aussi considérées comme proches.

Notes explicatives du bilan

1. Liquidités

CHF	31.12.25	31.12.24
Comptes postaux	5 318 611	3 460 657
Dépôts à terme de 90 jours au maximum	0	7 000 000
Total	5 318 611	10 460 657

La hauteur des liquidités assure la solvabilité directe pour le versement des montants de soutien. Comme l'année précédente, les montants de soutien non versés figurent sous Dettes sur livraisons et prestations de services.

Au cours de l'exercice précédent, le prêt lié à l'objet à court terme a été remboursé par la FSP. Ces fonds avaient été placés comme dépôts à terme jusqu'au 31.12.24. En 2025, il y a eu un placement des fonds en titres (voir note explicative 4).

2. Autres avoirs à court terme et paiements anticipés des cotisations annuelles des membres pour l'année suivante

CHF	31.12.25	31.12.24
Fondation suisse pour paraplégiques	4 429 485	5 544 063
Paiements anticipés des cotisations pour l'année suivante à la FSP	55 211 547	55 464 957
Total	59 641 032	61 009 021

Le jour de référence, il y a un avoir de CHF 4,4 mio par rapport à la FSP, qui est disponible directement en cas de besoin. Les cotisations payées à l'avance à la Fondation suisse pour paraplégiques y figurent également.

3. Paiement anticipé des cotisations des membres permanents pour les années suivantes à la Fondation suisse pour paraplégiques

CHF	31.12.25	31.12.24
État au 01.01.	108 857 388	100 356 269
Augmentations	11 996 089	11 489 675
Diminutions	- 3 223 796	- 2 988 556
État au 01.01.	117 629 681	108 857 388

L'augmentation des paiements anticipés des membres permanents s'explique par la forte croissance (voir note explicative 9). Il y a des délimitations en fonction de l'âge du membre au moment de l'affiliation.

4. Placements liés à un objet

CHF	31.12.25	en %	31.12.24	en %	Fourchette de fluctuation
Cash, argent au jour le jour	169 221	2	0	0	0–3 %
Actions nationales	1 709 937	23	0	0	15–25 %
Actions étrangères	1 448 488	20	0	0	15–25 %
Obligations en CHF	2 387 351	32	0	0	20–40 %
Obligations en devises étrangères	563 062	8	0	0	5–15 %
Placements alternatifs	316 219	4	0	0	0–15 %
Immobiliers indirects	802 774	11	0	0	0–15 %
Total	7 397 052	100	0	0	

Le capital lié « Montant de soutien bienfaiteur » est géré et placé par deux gestionnaires des investissements sélectionnés.

La stratégie de placement définie, « avec garantie du capital selon OPP 2 », est consignée dans la politique des finances et des réserves et régulée par les fourchettes de fluctuation des catégories de placement dans le règlement sur les placements – identique pour tous les fonds. Le comité directeur de l'Association des bienfaiteurs a décidé que la politique en termes de finances et de réserve de la FSP s'applique également à l'AdB et que les actifs immobilisés liés à l'objet sont gérés conformément au règlement de la FSP. La version actuelle du règlement de placement de la FSP est valable depuis le 15 décembre 2021 et publiée sur www.paraplegie.ch.

Pendant l'exercice considéré, le capital lié de CHF 7,0 mio est divisé et placé en deux mandats de gestion du patrimoine à CHF 3,5 mio chacun.

Les fourchettes de fluctuation de toutes les catégories de placement sont respectées et les placements réalisés correspondent aux prescriptions du règlement de placement de la FSP.

La position « Obligations en devises étrangères » comprend aussi des placements collectifs couverts en francs suisses. La part du portefeuille global s'élève à 4,4 %. En raison du marché de placement (étranger), ces placements sont affichés en devises étrangères, malgré la couverture des devises. Les placements collectifs sont des personnes morales distinctes effectuant les couvertures des devises. Ainsi, ni le gestionnaire du patrimoine responsable ni l'AdB ne réalise des transactions en devises.

Pendant l'exercice considéré, il y a eu un rendement de portefeuille net positif de 5,7 %.

5. Dettes sur livraisons et prestations de services

CHF	31.12.25	31.12.24
Fournisseurs	11 310	500
Montants de soutien bienfaiteur	6 900 000	6 125 000
Sociétés du Groupe	0	15
Total	6 911 310	6 125 515

Pendant l'exercice, les dettes découlant de demandes de versement du montant de soutien versé au membre ayant eu un accident déposées mais non encore approuvées ont augmenté pour atteindre CHF 6,9 mio.

6. Paiements anticipés des cotisations annuelles pour l'année suivante et autres dettes à court terme

CHF	31.12.25	31.12.24
Paiements anticipés des cotisations des membres pour l'année suivante	55 211 547	55 464 957
Total	55 211 547	55 464 957

Les lettres des membres pour l'année suivante sont envoyées chaque année au mois d'octobre. Par conséquent, tous les versements des cotisations des membres actuels effectués jusqu'à fin décembre sont des paiements anticipés pour l'année suivante. Ces paiements anticipés ont légèrement diminué au cours de l'exercice considéré par rapport à l'année précédente.

Les nouveaux membres adhérents à partir du 1^{er} septembre obtiennent l'affiliation jusqu'à la fin de l'année suivante.

7. Passifs transitoires

CHF	31.12.25	31.12.24
Frais de révision	6 690	17 000
Autres passifs transitoires	2 500	5 000
Total	9 190	22 000

La position « Autres passifs de régularisation » inclut les coûts délimités pour l'assemblée générale 2026. De même, les frais de révision ont aussi été délimités, qui sont facturés l'année suivante. Les délimitations pour les frais de révision diminuent en raison de l'acompte en décembre 2025.

8. Paiements anticipés des cotisations des membres permanents pour les années suivantes

CHF	31.12.25	31.12.24
État au 01.01.	108 857 388	100 356 269
Constitution sans effet sur le compte de résultat	11 996 089	11 489 675
Dissolution avec effet sur le compte de résultat	- 3 223 796	- 2 988 556
État au 01.01.	117 629 681	108 857 388

Les membres paient un montant unique de CHF 1000 pour une affiliation à vie. La position « Constitution sans effet sur le compte de résultat » correspond à des versements des cotisations de membres permanents au cours de l'exercice considéré. La position « Dissolution avec effet sur le compte de résultat » comprend la part annuelle 2025 de tous les membres permanents. Le calcul part de l'hypothèse que l'espérance de vie moyenne des femmes est de 85 ans et celle des hommes de 81 ans.

Notes explicatives du compte d'exploitation

9. Cotisations des membres

CHF	2025	2024
Affiliations annuelles		
Cotisations des membres versées		
Affiliations annuelles brutes	69 634 727	69 433 354
Variation délimitation de périodes	253 410	- 381 916
Produit total affiliations annuelles	69 888 137	69 051 439
Nombre d'affiliations au 31.12.	1 143 325	1 136 661
Produit moyen	61,13	60,75
Affiliations permanentes		
Cotisations des membres versées		
Affiliations permanentes brutes	11 996 089	11 489 675
Variation délimitation de périodes	- 8 772 292	- 8 501 119
Produit total affiliations permanentes	3 223 796	2 988 556
Personnes au 31.12.	154 485	142 902
Produit moyen	20,87	20,91
Total	73 111 933	72 039 995
Ménages	1 297 810	1 279 563
Produit moyen	56,33	56,30

Selon les statuts, les versements des nouveaux membres effectués de septembre à décembre sont considérés comme affiliation proportionnelle de l'année en cours ainsi que comme paiement anticipé pour l'année suivante.

Les produits issus des affiliations annuelles ont augmenté de CHF 0,8 mio. Les produits issus des affiliations permanentes ont augmenté de CHF 0,2 mio.

10. Dons affectés

Les dons reçus du fait de l'arrondissement de la cotisation des membres (splitting des dons) sont comptabilisés avec effet sur le résultat au moment de l'entrée du paiement. Ces trop-perçus de la cotisation des membres sont indiqués séparément et versés conformément à l'objet à la FSP. Les trop-perçus de l'exercice considéré ont augmenté de CHF 0,9 mio par rapport à l'année précédente.

11. IC Cotisations des membres pour personnel GSP

Les affiliations annuelles des collaborateurs et collaboratrices du GSP sont financées par leurs employeurs, c'est-à-dire les différentes filiales du groupe, et comptabilisées séparément.

12. Contribution d'exploitation IC de la FSP

Étant donné que l'AdB transfère à la FSP 100 % des produits des affiliations, la FSP rembourse à l'AdB les montants de soutien versés aux membres ayant eu un accident. Conséquence à cela : la contribution d'exploitation IC de la FSP est identique aux montants de soutien versés aux membres.

13. Montants de soutien bienfaiteur

Pendant l'exercice considéré, CHF 8,8 mio (CHF 7,4 mio l'année précédente) ont été consacrés à des soutiens en faveur de membres victimes d'un accident. Cette charge inclut également les provisions pour les demandes de soutien en cours d'évaluation. Au total, CHF 8,1 mio (CHF 6,4 mio l'année précédente) ont été versés à 44 membres (contre 36 l'année précédente).

14. Frais de personnel

CHF	2025	2024
Honoraires membres du comité directeur	9 808	17 342
Assurances sociales	436	416
Total	10 244	17 758

Quant aux charges de personnel, il s'agit essentiellement de dédommagements versés aux membres du Comité directeur en fonction du rythme de réunion. Les indemnités du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance. L'année précédente a généré des frais supplémentaires liés au changement de statut et les prestations supplémentaires du comité directeur. Des paiements rétroactifs de jetons de présence pour les 2021 à 2023 ont été versés à un membre.

15. Frais de gestion

CHF	2025	2024
Révision	17 726	18 226
Comptabilité publique	– 2 500	2 500
IC Frais de locaux du Groupe	208	0
IC Frais administratifs et informatiques du Groupe	5 300	5 513
Total	20 734	26 239

La partie Révision inclut tant les honoraires de révision réellement versés que les délimitations pour la facture finale.

La position Comptabilité publique comprend la délimitation pour les frais de l'assemblée générale des membres. Les délimitations et les charges estimées ont baissé de CHF 5000 au cours de l'exercice considéré.

Les charges administratives et informatique IC incluent les charges internes du groupe en rapport avec les réunions du comité directeur et l'assemblée générale.

16. Charges financières et produits financiers

CHF	2025	2024
Frais de compte et commissions	– 18 591	0
Moins-values sur les cours et rectifications de valeurs	– 13 067	0
Total frais financiers	– 31 658	0
Produits financiers, dividendes	46 202	0
Plus-values sur les cours et rectifications de valeurs	383 876	0
IC Produits financiers d'organisations proches	0	35 000
Total produits financiers	430 079	35 000
Total	398 421	35 000

Pendant l'exercice considéré, le capital lié de CHF 7,0 mio a été placé en titres (voir note explicative 4). Le profit en résultant s'élève à CHF 0,4 mio. L'année précédente, le capital a encore été placé à la FSP et a généré l'IC Produits financiers.

17. Opérations hors bilan

Comme l'année passée, il n'existe aucune opération hors bilan.

18. Obligations conditionnelles, obligations d'achat et de location

En dehors du contrat de collaboration avec la FSP, il n'existe aucune autre obligation d'achat ni de location.

L'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques est intégrée dans le groupe de la valeur ajoutée de la Fondation suisse pour paraplégiques. Dans ce cadre, il existe une responsabilité de solidarité en faveur de l'Administration fédérale des contributions à Berne pour les engagements existants et futurs du groupe de valeur ajoutée mentionné.

19. Affectations reçues à titre gracieux

Le président et un autre membre ont renoncé à leurs honoraires d'une hauteur de CHF 6000 au total pendant l'exercice considéré.

20. Transactions avec des personnes proches

CHF	2025	2024
Fondation suisse pour paraplégiques		
Produits	8 975 840	7 593 750
dont contribution d'exploitation	8 825 000	7 417 000
Charges	79 965 075	77 954 287

Les transactions entre les sociétés du Groupe et les organisations proches sont effectuées au prix de revient – étant donné qu'elles n'ont pas de but lucratif – et, dans le cas où les coûts seraient plus élevés que ceux du marché, elles sont ajustées au prix le plus bas du marché. Les transactions sont à chaque fois inscrites séparément dans les notes explicatives.

Les produits incluent la contribution d'exploitation ainsi que les affiliations des collaboratrices et collaborateurs. Quant aux charges, il s'agit des cotisations versées à la FSP et les dons liés à l'objet reçus par les trop-perçus.

21. Indemnisations accordées aux membres des organes directeurs

En 2025, CHF 9808 (contre CHF 17 342 l'année précédente) de jetons de présence ont été versés aux membres du comité directeur. Les indemnisations du comité directeur et des personnes proches sont publiées en détail dans le rapport Nonprofit Governance.

22. Résultats après la clôture du bilan

Entre la date de clôture du bilan et celle de la publication de ces comptes annuels, il ne s'est passé aucun événement ayant une influence marquante sur les comptes annuels 2025.

23. Approbation des comptes annuels par l'Association des bienfaiteurs de la Fondation suisse pour paraplégiques

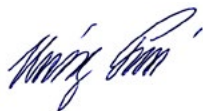
Le comité directeur demande à l'assemblée générale 2026 d'accepter les comptes annuels 2025 tels qu'ils sont présentés.

Utilisation du résultat annuel

CHF	31.12.25	31.12.24
Résultat annuel	367 443	– 8 996
./ Affectation au/réduction du capital d'association	– 367 443	8 996
Report sur le nouvel exercice	0	0

Le comité directeur demandera à l'assemblée générale 2026 d'approuver la présente demande pour l'utilisation du résultat annuel.

Pour le comité directeur



Heinz Frei
Président



Isabelle Lamontagne-Müller
Vice-présidente

Nottwil, le 25 mars 2026



Fondation
suisse pour
paraplégiques

Mécanicien par vocation grâce à votre affiliation

Votre affiliation à la Fondation suisse pour paraplégiques permet à plus de 60 % des personnes paralysées médullaires de réintégrer le monde du travail. Merci pour votre solidarité.

paraplegie.ch



Rapport de l'organe de révision

La version française est une traduction. L'attestation de l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA se réfère à la version allemande et se trouve ainsi dans le rapport annuel allemand.

